

Siren : 423 446 004 / APE : 9609Z

Anne MAAS
 239 Rue du Bois de l'Eglise
 59173 Blaringhem
logilib@orange.fr
 Site internet : logilib-pmr.fr
 06.77.70.96.01
Label HANDIBAT
Convention ANAH

**Principaux critères à retenir pour l'obtention
d'une subvention de l' ANAH
(Agence nationale de l'Amélioration de l'Habitat)**

Plafonds de ressources au 01/01/2016-prendre en compte le revenu fiscal de référence n-1

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
	1	14 308
2	20 925	26 826
3	25 166	32 260
4	29 400	37 690
5	33 652	43 141
Par personne supplémentaire	+ 4 241	+ 5 434
	50% de subvention	35% de subvention

La subvention s'applique sur le montant HT des travaux avec un plafond de 20 000 euros

- Ces plafonds de ressources concernent les demandes d'aides sollicitées par :
 - les propriétaires occupants
 - les usufruitiers occupants
 - les bénéficiaires d'un droit d'usage et d'habitation
 - les locataires
- Cette subvention s'adresse à toutes les personnes en perte d'autonomie
 - **De moins de 60 ans** : sous réserve de pouvoir justifier soit :
 - d'une reconnaissance de handicap
 - d'une carte de stationnement
 - d'une carte de station debout pénible
 - d'une carte d'invalidité (selon la catégorie)
 - **De plus de 60 ans** : toutes les personnes en perte d'autonomie
 - Il n'est pas nécessaire de percevoir l'APA